



La directrice du Campanile La Vilette dans les choux !

Réintégration effective de Fatoumata !

La directrice du Campanile La villette avait cru pouvoir licencier le 30 octobre 2015 une femme de chambre pour des motifs totalement inventés cachant en fait sa volonté de se séparer d'une salariée usée par son métier particulièrement pénible et par le harcèlement continu de cette caporale directrice.

Par une splendide décision en date du 14 mars 2019 le Conseil de Prud'hommes de PARIS a ordonné la réintégration de Fatoumata, licenciée suite à ses problèmes de santé en l'accusant d'alcoolisme alors qu'elle suivait un traitement de forts antalgiques pour ses problèmes de dos !

Ce faisant le Conseil de prud'hommes a préservé le droit à la santé des salariés qui est un droit fondamental consacré par le 11^{ème} alinéa de la constitution :

« 10. La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.

11. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. »

Au moment où nos conditions de travail se dégradent chez LOUVRE HÔTELS GROUP par manque d'effectifs, instauration d'une polyvalence sauvage, mise en place du temps partiel modulé avec la complicité des syndicats CFDT, UNSA, CGC et FO, ce carton rouge infligé à la direction du Campanile La villette rappelle à nos directions qu'elles doivent préserver la santé des salariés et pas les profits des actionnaires !

EXIGEONS LA RÉINTÉGRATION DE FATOUMATA !

RASSEMBLEMENT CE MARDI 9 AVRIL À 12H

devant le Campanile La Vilette (147-151 Avenue de Flandre, 75019 Paris Métro Corentin Cariou)

Syndicat CGT des Hôtels de Prestige et Economiques
78 rue Henri Barbusse 92110 CLICHY
Tel: 01 41 40 65 19 / 01 45 74 43 29

Tract imprimé et diffusé grâce aux cotisations des syndiqués CGT-HPE